



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 30 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2020 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages

Cette semaine, la chute des débits se confirme sur les petits cours d'eau plus sensibles aux conditions météorologiques. Les débits des cours d'eau principaux, excepté la Dronne amont et l'Auvézère, se maintiennent au-dessus du premier seuil d'alerte grâce au soutien des nappes d'eau souterraine.

Dans ce contexte, le nombre de bassins soumis à des mesures de restriction évolue peu, deux cours d'eau supplémentaires sont placés en alerte. Cependant, les mesures de restriction des usages sont renforcées sur les cours d'eau précédemment en alerte avec leur passage en alerte renforcée et sur le Céou aval et le Seignal maintenant en crise.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 31 juillet 2020 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

Auvézère et affluents, Chironde-Coly et Sauvanie : ALERTE (interdiction de prélèvement = 2 jours par semaine) ;

Tardoire, Bandiat, Belle, Dronne amont, Vern, Beauronne de Saint-Vincent, Beauronne de Chancelade, Manoire, Cern, Beune, Enéa, Germaine/Lizabel, Caudeau, Louyre, Couze/Couzeau, Gardonnette, Lidoire, Bournègue : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;

Boulou, Céou aval, Céou amont, Tournefeuille, Estrop, Melve, Seignal : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 4 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

